ASPE
American Society of Plumbing Engineers
MONTRÉAL

ASPE Montréal

ASPE NEWS

OCTOBRE 2021

2021 - 2022

VOLUME 10

TABLE DES MATIÈRES

Message du président	*03*
Conseil d'administration	*04*
Anciens présidents	*05*
Devenez annonceur	*06*
Conférence du 20 octobre 2021	*07*
Conférence à venir	*08*
ASPE Tech Symposium	*10*
Code de la plomberie du Québec 2015	*11*
Bonnes pratiques	*12*
Calendrier des fêtes	*18*

MESSAGE DU **PRÉSIDENT**

Chers membres,

Pendant un long weekend du 22 au 26 septembre, deux membres du CA ont participé au symposium technique 2021 de l'ASPE. Lors de cet événement, Éric Fournier et Alain Trahan ont reçu la confirmation que le chapitre de Montréal avait obtenu le 2020–2021 ***Chapter Award of Merit*** qui récompense les chapitres ayant participé de façon notable non seulement aux activités de l'ASPE mais aussi de façon régionale avec des gens du domaine de la plomberie, des étudiants ainsi que dans leur communauté sous forme de don. Finalement, nous sommes aussi fier de participer à l'éducation et à la recherche via notre contribution aux ***Education Fund and Education & Research Foundation***. Je tiens à remercier l'ensemble du CA 2020-2021 pour son bon travail et aux membres pour leur participation.

Tel que déjà mentionné, je rappelle que les événements pour la fin de l'année 2021 se dérouleront en format virtuel. Nous travaillons sur une formule hybride pour le début de l'année 2022 : restez à l'affut des annonces! L'événement du 20 octobre traitera des applications et des composantes des réseaux de vapeur.

À noter que nous sommes toujours à la recherche :

- D'articles techniques pour notre journal. Si vous souhaitez nous soumettre des articles, veuillez les envoyer à Daniel Marchand: dmarchand@bpa.ca.

- De bénévoles pour implication au niveau du CA. Si vous souhaitez vous impliquer, ne pas hésiter me contacter, ou n'importe quel membre du CA.

- De présentoirs de table pour nos événements, si vous souhaitez participer, veuillez contacter Anthony Poirier : apoirier@dallaireconsultants.com

L'ASPE Montréal tient à remercier ses partenaires principaux : la **CMMTQ**, **Énergir** et la **RBQ**.

Marc-Olivier de Tilly
Président

Conseil d'administration 2021-2022

Marc-Olivier de Tilly
PRÉSIDENT

Pageau Morel et associés inc.
Tél.: 514 382-5150
modetilly@pageaumorel.com

Anthony Poirier
VICE-PRÉSIDENT TECHNIQUE

Dallaire Consultants
Tél.: 450 888-1518
apoirier@dallaireconsultants.com

Patrice Vignola
Agent de liaison

Les Entreprises Roland Lajoie
Tél.: 514 328-6131
pvignola@lajoie.co

Richard Boivin
SECRÉTAIRE CORRESPONDANT

Enviroair Industries
Tél.: 514 738-9865
rboivin@enviroair.ca

Dany Litwin
HISTORIEN

Le Groupe Charbonneau inc.
Tél.: 514 766-3531
dlitwin@plomberie.com

Emilie Boyer
ADJOINTE TOURNOI DE GOLF

Master
Tél.: 514 787-1557
eboyer@master.ca

Mathieu Hamel
ADJOINT

Engineered Air
Tél.: 450 662-1210
mathieu.hamel@engineeredair.com

Daniel Marchand, PA LEED
VICE-PRÉSIDENT LÉGISLATIF

Bouthillette Parizeau & Ass.
Tél.: 514 937-3737
dmarchand@bpa.ca

Claude Lefebvre
VICE-PRÉSIDENT MEMBRE

Les entreprises Roland Lajoie
Tél.: 514 349-4133
clefebvre@lajoie.co

Alain Trahan, ing.
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

H2O BIOTECH inc.
Tél.: 514 739-1001
atrahan@h2obiotech.com

Éric Fournier
VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT
PRÉSIDENT SORTANT
GBI Service d'ingénierie
Tél.: 450 662-1210
mathieu.hamel@engineeredair.com

Jean-Nicholas Beaudoin
Trésorier

Can-Aqua
Tél.: 514 206-3899
jean-nicholas.beaudoin@can-aqua.ca

Bruno Rajotte
RESPONSABLE
TOURNOI DE GOLF

Les Entreprises Roland Lajoie
Tél. : 514 244-2833
brajotte@lajoie.co

Production et mise en page : Services Pelletier, Gosselin

Les chapitres locaux ne sont pas autorisés à parler au nom de la Société.
Crédits @ ASPE-Montréal. Toute reproduction est interdite sans autorisation.

ANCIENS PRÉSIDENTS

1970-1971	Allen Hanley, ing.
1971-1972	Irving Graif, ing.
1972-1973	Georges Halmos
1973-1974	André de Broux, ing.
1974-1975	Claude Sabourin
1975-1976	Allen Hanley, ing.
1976-1977	Réal Arsenault, ing.
1977-1978	Guy Fafard
1978-1979	Georges Halmos
1979-1980	Guy Fafard
1980-1981	Allen Hanley, ing.
1981-1982	Raymond Dumas, ing.
1982-1983	Georges Maukovic
1983-1985	Georges Halmos
1985-1987	Guy Fafard
1987-1989	Eugène Montour, ing.
1989-1991	Christian Roy, ing.
1991-1993	André Lavallée
1993-1995	Laurier Nichols, ing.
1995-1996	Sylvain Leclerc, T.P.
1996-1998	Gilles Bonneau, ing.
1998-2000	Yvan Fortin, T.P.
2000-2002	Gilles Bonneau, ing.
2002-2005	Yanick B-Latour, T.P.
2005-2008	André Lavallée
2008-2013	Daniel Marchand
2013-2015	Patrick Lavoie, ing.
2015-2017	Alexandre Caty, ing
2017-2021	Éric Fournier

Nos partenaires :

CMMTQ Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du québec

énergir

Régie du bâtiment Québec

ANNONCEUR

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ANNONCEUR DANS LE JOURNAL ASPE-NEWS?

Dans le journal ASPE NEWS, vous avez la possibilité d'offrir de la visibilité à votre entreprise! Voici les types de publications :

PAGE INTÉRIEURE :

- 1 page
- ½ page
- ¼ page
- Carte d'affaire

TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE DE RÉSERVATION

Ou contactez-nous par courriel à info@aspemtl.com

ASPE
American Society of Plumbing Engineers
MONTRÉAL

CONFÉRENCE WEBINAIRE

Date
Mercredi 20 Octobre

Heure
12 h 15

Lieu
Zoom

APPLICATIONS ET COMPOSANTES DES RÉSEAUX DE VAPEUR

La présentation a pour but de vous familiariser avec différents sujets reliés aux réseaux de vapeur. Le principe de fonctionnement, les normes et la sélection des composantes seront abordés pour chacun des sujets suivants :

- Les stations de réduction de pression
- Les vannes de sûreté sur la vapeur
- La vapeur de revaporisation

CONFÉRENCIER: FRANÇOIS TREMBLAY
Ingénieur des ventes
chez Spirax Sarco

François Tremblay agit comme ingénieur des ventes depuis plus de 17 ans chez Spirax Sarco auprès des consultants et de ses clients des marché hospitalier et pharmaceutique. Au fil des années, il a participé à l'amélioration de la performance de réseaux de vapeur en assistant ses clients dans la réduction de leurs coûts d'opération, en efficacité énergétique et dans l'amélioration de la fiabilité de leurs systèmes. Depuis plusieurs années, il est aussi formateur pour l'est du Canada.

SOYEZ BRANCHÉ DÈS 12 H 15 POUR LA PRÉSENTATTION DE PRODUITS PAR

spirax sarco

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

INSCRIPTION

ASPE
American Society of Plumbing Engineers™
MONTRÉAL

CONFÉRENCE WEBINAIRE

NE MANQUEZ PAS NOS PROCHAINES CONFÉRENCES !

Voici les dates des prochaines conférences à noter à votre agenda :

- 17 novembre 2021
- 19 janvier 2022
- 16 février 2022
- 16 mars 2022
- 20 avril 2022
- 18 mai 2022

PRESTON PHIPPS
Since / depuis 1933
St. John's Halifax Québec Montréal Ottawa
Toronto Sarnia Calgary Edmonton Vancouver
prestonphipps.com

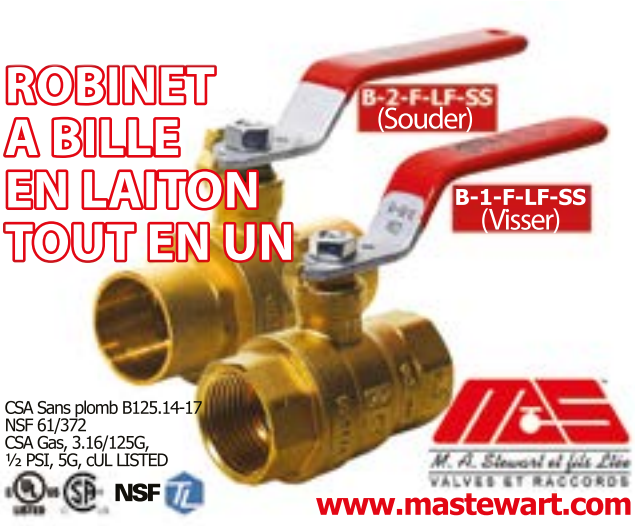

Sioux Chief

MANUFACTURING SINCE 1957

PlenumSafe™

» Colliers de serrage, cintres et supports de tuyaux E84

Variété complète de tailles et de modèles

Matériaux non corrosifs

Conforme à la norme ASTM E84 25/50 de propagation de la flamme et d'opacité de la fumée, ainsi qu'à la classification de flamme UL94 V-0. Conforme à la section 602 du Code mécanique international (IMC) : Plénums. Conforme à la section 602.2 du Uniform Mechanical Code (UMC) : Combustibles dans les conduits et les plénums.

PipeDown™

» Système de support de tuyau acoustique

Les produits les plus polyvalents pour réduire le bruit de plomberie associé aux conduites d'alimentation en eau potable.

Variété complète de colliers, supports, coussins et revêtements.

Matériau fiable. TPE testé, compatible avec le cuivre, le PEX et le CPVC.

CAN-AQUA

INTERNATIONAL

T.: 450 625 3088 | www.can-aqua.ca

Messieurs **Éric Fournier** et **Alain Trahan**, respectivement président sortant et secrétaire administratif de l'ASPE chapitre Montréal, ont participé à l'**ASPE Tech Symposium** qui avait lieu du 22 au 26 septembre dernier à San Diego.

Cet événement se veut une opportunité de premier ordre pour les ingénieurs en plomberie et les concepteurs à tous les niveaux de carrière de s'engager dans des échanges techniques et un réseautage productifs.

Le travail bénévole des membres du conseil d'administration 2020-2021 du chapitre de montréal a été récompensé par la remise d'un prix distinction pour sa réalisation exceptionnelle dans tous les domaines de la société et de l'activité du chapitre, pendant toute l'année.

Félicitations !

Section Code - Code de plomberie du Québec 2015

PAR : DANIEL MARCHAND, VP LÉGISLATIF, MEMBRE DU COMITÉ CODE DE PLOMBERIE DU QUÉBEC.

Bonjour,

Le code de construction du Québec Chapitre III, Plomberie, en vigueur depuis le 27 mars 2021 vient d'être publié.

Le code est gratuit et le document est disponible à l'adresse suivante :

https://publications-cnrc.canada.ca/fra/voir/td/?id=3ef82391-8a8a-4dfc-848f-bea6301bafb5

Veuillez noter que ce cette version est la seule en vigueur pour tout projet après le 27 septembre 2021 qui vient clore période de transition de 6 mois.

Ce projet de règlement propose entre autres :

- des exigences plus sévères et complètes concernant l'économie d'eau potable
- l'introduction d'articles encadrant mieux l'utilisation de la tuyauterie en acier inoxydable, qui est de plus en plus courante
- l'interdiction d'installer de la tuyauterie à base d'amiante
- la mise à jour des éditions des normes en référence
- l'introduction d'une norme sur les séparateurs d'huile qui encadre leur fabrication et leur performance afin de restreindre les rejets d'huile dans les égouts (entre autres pour les garages d'entretien mécanique)
- l'ajout de normes de références supplémentaires de façon à satisfaire l'exigence de vente de produits de plomberie certifiés. Cette obligation permet ainsi de garantir la qualité et la performance des produits qui seront installés.

Mesures reconduites du règlement actuel :

- l'harmonisation du CNP 2015 avec le Règlement sur la qualité de l'eau potable concernant l'approvisionnement en eau potable des lavabos de certains établissements touristiques
- la reconnaissance par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) de Réseau Environnement pour l'agrément des vérificateurs de dispositifs antirefoulement installés afin de contrer la contamination des réseaux d'eau potable
- l'interdiction de la vente de produits de plomberie non approuvés
- les exigences relatives aux dispositifs de traitement de l'eau potable
- les exigences sur le contrôle et la limitation de la température de l'eau des bains et des douches dans les établissements de soins ainsi que dans les résidences privées pour aînés.

Puisards et fosses de retenue

Les exigences relatives aux puisards et aux fosses de retenue sont parfois difficiles à interpréter ou à appliquer. C'est pourquoi le chapitre I, Bâtiment du Code de construction du Québec souhaite y apporter certaines précisions et tolérances, notamment en ce qui concerne la distance permise entre le dessous du té sanitaire renversé et le fond d'une fosse de retenue. Avant tout, pour bien distinguer le puisard de la fosse de retenue, voici comment le chapitre I, Bâtiment, les définit.

Le puisard

Le puisard est défini par les exigences de l'article 9.14.5.2. Puisard du chapitre I, Bâtiment du Code de construction du Québec. Selon cet article, un puisard doit :

- avoir une **profondeur** d'au moins **750 mm (30 po),**
- avoir une **surface** d'au moins **0,25 m2 (2,7 pi2)**, et
- être muni d'un **couvercle** conçu pour ne pas pouvoir être enlevé par des enfants

Schéma 1 : Puisard

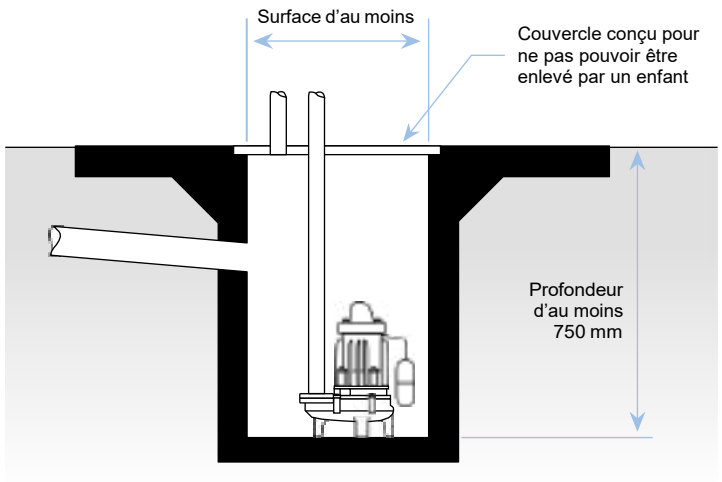

Les exigences relatives au raccordement d'un puisard, quant àelles, sont définies par l'article 2.4.6.3. Puisards et réservoirs duchapitre I, Bâtiment du Code de construction du Québec :

- tout puisard recevant des eaux usées doit être étanche à l'air et à l'eau et doit être ventilé (voir la fiche Bonnes pratiques PL-58 Emplacement d'un clapet antiretour normalementouvert). L'article 2.5.7.7. précise le diamètre minimal du tuyau de ventilation.

- tout puisard auquel un tuyau de drainage est raccordé doit être muni d'un couvercle étanche à l'air et d'un tuyau de ventilation d'au moins 1 1/2 po, si le puisard est pompé.

La fosse de retenue

La fosse de retenue est définie par les exigences de l'article 2.4.3.7.

Fosse de retenue du chapitre III, Plomberie.

Selon cet article, une fosse de retenue doit :

- être faite **d'une seule pièce**, étanche et lisse à l'intérieur,

- avoir une **longueur** d'au moins **600 mm (24 po)**,mesurée dans le sens de son tuyau de vidange,

- avoir une **largeur** d'au moins **450 mm (18 po)**, et

- avoir un **diamètre** d'au moins **560 mm (22 po)**, dans le cas d'une fosse circulaire.

Toute fosse doit être recouverte, au niveau du plancher ou du sol, d'un couvercle en fonte ou en acier d'au moins 6 mm d'épaisseur ou de tout autre matériau conforme au chapitre III, Plomberie. Dans le cas où une fosse de retenue qui dessert un tuyau de drainage (drain français) doit être munie d'un couvercle étanche à l'air et, si le contenu de la fosse est pompé, d'un tuyau de ventilation d'au moins 1 1/2 po (voir la fiche Bonnes pratiques PL-58

Emplacement d'un clapet antiretour normalement ouvert).

Le **tuyau de vidange** d'une fosse de retenue doit :

- avoir un **diamètre nominal** d'au moins **3 po** (ou d'au moins 4 po si la fosse est installée ailleurs que dans une maison unifamiliale et qu'elle reçoit des eaux pluviales), et

- être protégé par un **té sanitaire renversé** ou par un **siphon de course** à garde d'eau profonde (le té sanitaire renversé ou le siphon de course doit être muni d'un **regard de nettoyage** accessible).

Notez que la longueur de la fosse de retenue est mesurée dans le sens de son tuyau de vidange. Le té sanitaire renversé, le siphon de course et le clapet de retenue sont donc installés dans le sens de la longueur de la fosse. Advenant un espace insuffisant, la fosse doit être allongée d'une longueur équivalente à l'ajout de ces composants afin d'en permettre l'installation et l'entretien.

Emplacement

Une fosse de retenue ou un puisard est exigé :

- dans un garage pavé (article 3.7.2.7. 3) du chapitre I, Bâtiment);

- pour le raccordement d'un tuyau de drainage (drain français) à un réseau d'évacuation, à moins d'utiliser un siphon muni d'un regard de nettoyage (article 2.4.5.3. du chapitre III, Plomberie);

- pour le raccordement d'une cuvette d'ascenseur (article 2.4.3.6. du chapitre III, Plomberie, et voir la fiche Bonnes pratiques PL-49 Fosse de retenue desservant une cuvette d'ascenseur ou d'autres appareils élévateurs);

- pour le raccordement de tuyauterie dont le niveau ne permet pas l'écoulement par gravité dans un branchement d'égout (article 2.4.6.3. du chapitre III, Plomberie).

Les fosses de retenue et les puisards installés à ces fins doivent donc respecter les exigences de dimensions mentionnées plus haut.

Schéma 2 : Fosse de retenue servant d'avaloir de sol

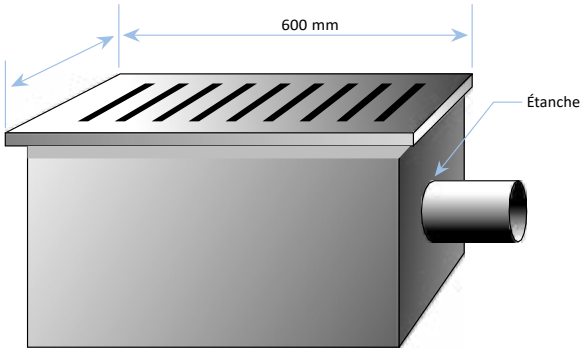

Schéma 3 : Fosse de retenue desservant un tuyau de drainage (drain français)

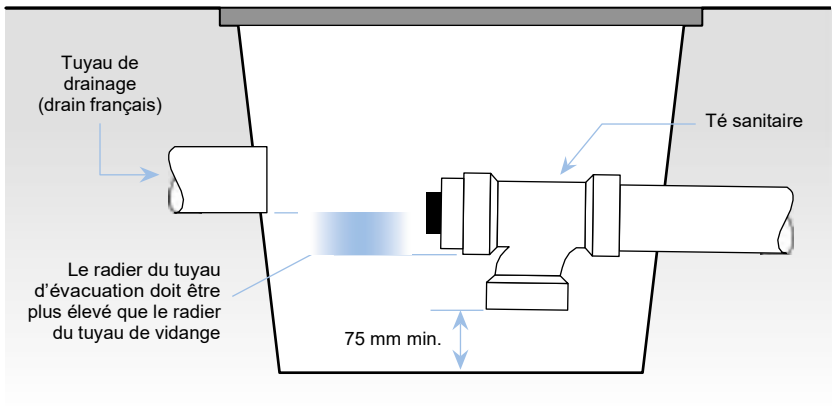

Il existe cependant sur le marché des fosses dont les dimensions sont les suivantes :

- 300 x 300 mm (12 x 12 po);
- 400 x 400 mm (16 x 16 po); ou
- fosses circulaires de moins de 600 mm (24 po) de diamètre.

Ces fosses ne respectent pas les dimensions exigées par le Code, elles ne peuvent donc pas être installées là où une fosse de retenue ou un puisard est exigé. Elles peuvent toutefois être installées à l'extérieur du bâtiment pour remplacer un avaloir de sol (par exemple, au bas d'une descente d'escaliers extérieurs).

Raccordement de la fosse de retenue – Acceptation de la RBQ et modification des exigences

Certaines des exigences actuelles qui concernent le raccordement d'une fosse de retenue sont difficiles à mettre en pratique. Il s'agit des paragraphes 4 et 8 de l'article 2.4.3.7. Fosses de retenue du chapitre III, Plomberie. Le paragraphe 4 exige un **dégagement** de **200 mm (8 po)** entre le dessous du té sanitaire renversé et le fond de la fosse. Quant au paragraphe 8, il exige que le radier du tuyau d'évacuation desservi par la fosse soit plus élevé que la couronne du tuyau de vidange de la fosse.

Il est à toute fin pratique impossible de respecter les deux exigences mentionnées ci-dessus pour une fosse de retenue de 450 mm (18 po) de profondeur. C'est pourquoi la RBQ accepte de modifier la réglementation en vigueur.

La distance minimale permise entre le dessous du té sanitaire renversé et le fond d'une fosse de retenue qui dessert le tuyau de drainage d'un bâtiment (drain français) est ainsi abaissée à 75 mm (3 po).

Prenez note que les tuyaux de drainage perforés sont généralement munis d'une membrane. La quantité de résidus envoyés vers la fosse dans de tels cas est donc peu significative. C'est pourquoi la RBQ accepte désormais une distance de 75 mm (3 po) entre le té sanitaire renversé et le fond d'une fosse desservant un tuyau de drainage.

En ce qui concerne les fosses de retenue qui desservent tout autre type d'usage que celui mentionné ci-dessus, la distance minimale permise entre le dessous du té sanitaire renversé et le fond de la fosse est désormais abaissé à **150 mm (6 po)**.

Quant au radier du tuyau d'évacuation raccordé à la fosse, il doit être plus élevé que le radier (plutôt que la couronne) du tuyau de vidange de la fosse, tel qu'illustré aux schémas 3 et 4.

Schéma 4 : Toute autre fosse de retenue

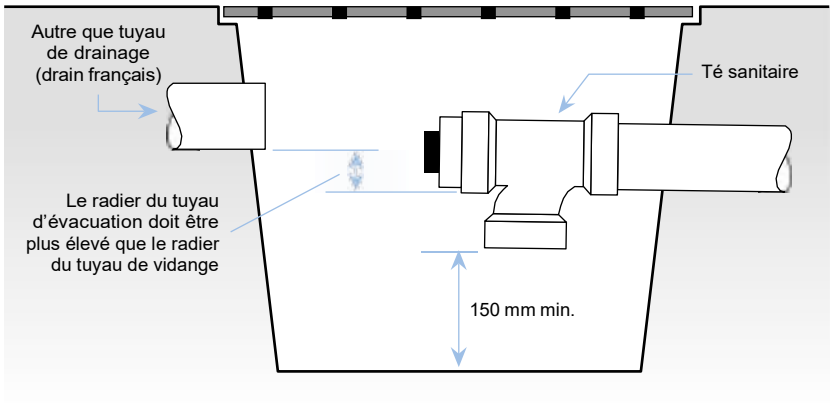

Gagnez du temps sur la conception de projets résidentiels multifamiliaux

Que ce soit pour un tout nouveau bâtiment ou pour un projet de rénovation, ATS offre un large éventail d'appareils de plomberie et de composants mécaniques répondant à vos besoins. Gagnez du temps et laissez ATS Spec vous aider à assembler vos spécifications de projets résidentiels multifamiliaux dans l'un de nos 10 formats de fichiers offerts.

- **Tableaux d'équipements mécaniques**
- **Fiches techniques**
- **Devis au format DDN**
- **Modèles Revit**

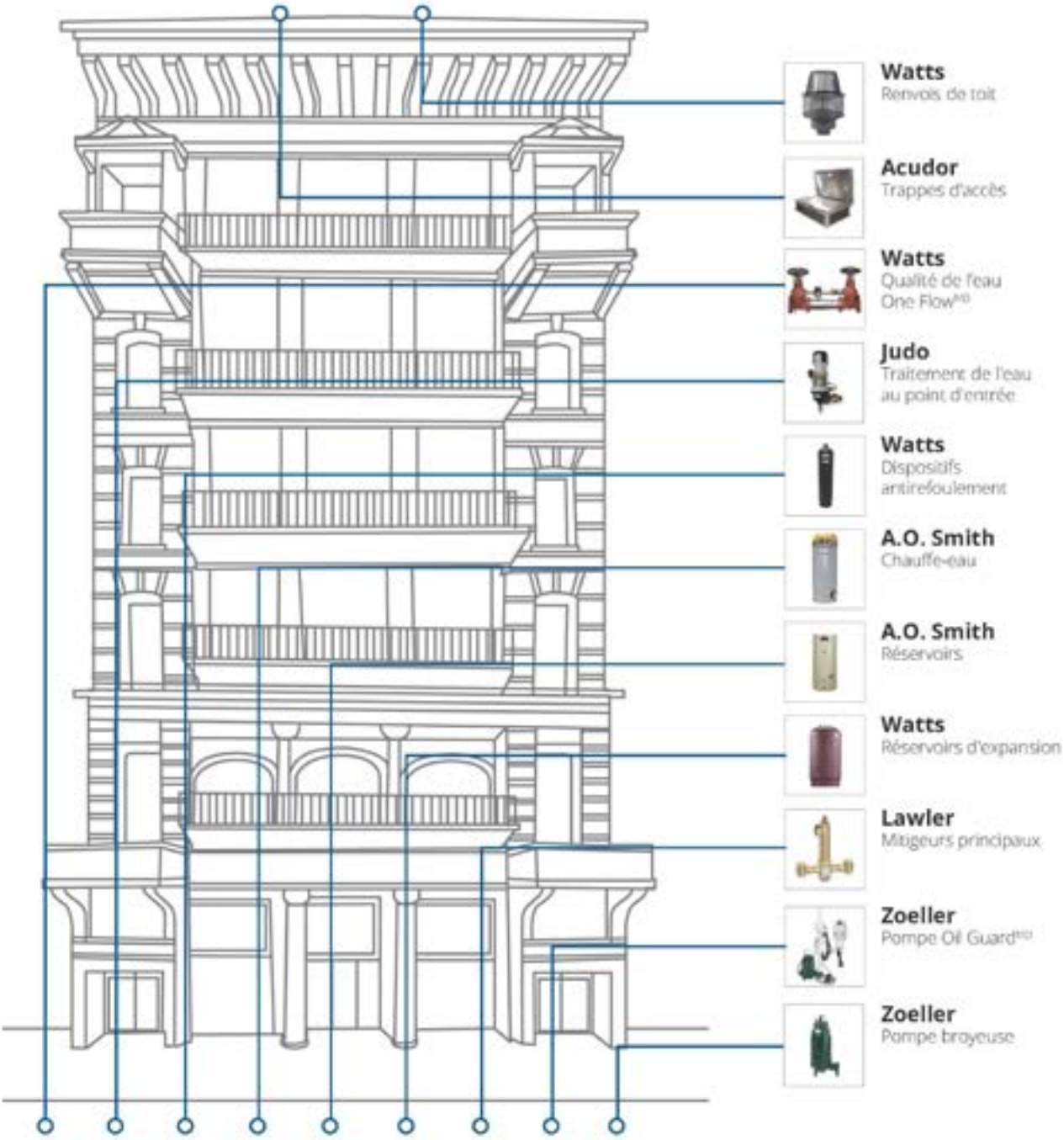

Prêt pour un nouveau projet ? Communiquez avec nous dès aujourd'hui !

450.667.7676 montreal@atsspec.ca www.atsspec.com

ats SPEC TOOL

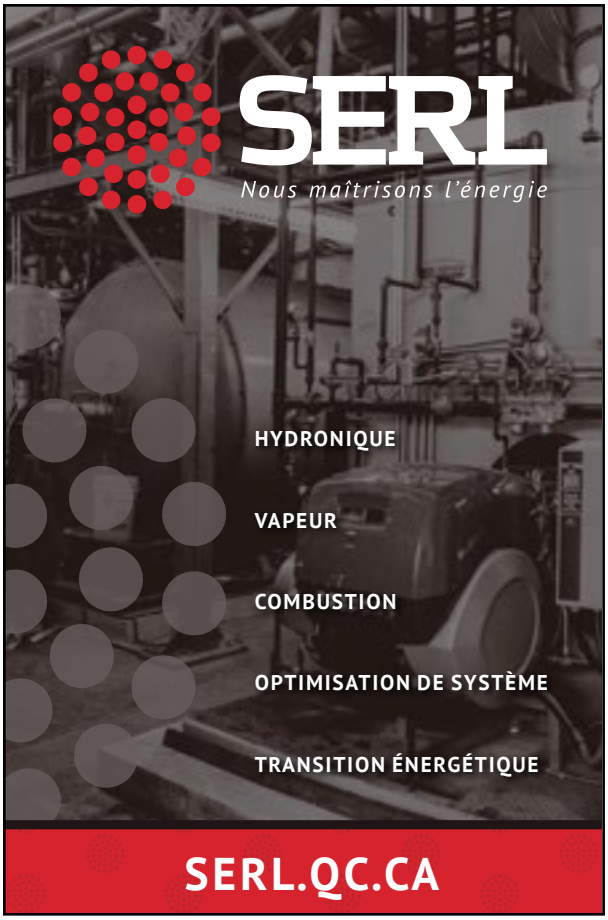
SERL
Nous maîtrisons l'énergie
HYDRONIQUE
VAPEUR
COMBUSTION
OPTIMISATION DE SYSTÈME
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
SERL.QC.CA

35 ENERTRAK INC.
www.enertrak.com
DISTRIBUTEUR SPÉCIALISÉ EN GÉNIE CLIMATIQUE
MITSUBISHI ELECTRIC
Swegon
Chilled Beams
ALFA LAVAL
REFRION
a better innovation
SMARDT
T 450 973.2000 F 450 973.7988

ENVIROAIR
INDUSTRIES
En collaboration avec les ingénieurs, entrepreneurs et propriétaires, l'équipe d'Enviroair est résolue à fournir des solutions d'équipements supérieures créant un environnement confortable et éco-énergétique pour tout type de projets.
SPX
SMARDT
Taco
LAKOS
MUELLER
Fulton
PX
RBI
ENERVEX
CLIMACOOL
Rinnai
N'hésitez pas à venir nous visiter à notre nouvelle adresse : 8639 Chemin Dalton, Mont-Royal, QC. H4T 1V5
Au-delà du produit
www.enviroair.ca

Bonne fête !

Octobre

CALENDRIER DES FÊTES

Nous souhaitons un très joyeux anniversaire à :

- Gabriel Beaulieu
- Alain Bruneau
- Michel Rhéaume
- Vic Epifani
- Claude Lefebvre
- Yves Paquette
- Eric Ganier
- René Nadeau
- Dany Litwin
- Philippe Léveillé
- Hélène Simard

carbonic DIME-eX

FAIT UN GRAND PAS VERS SA CLIENTÈLE!

Entreprise de services d'ingénierie avant tout, **CARBONIC LANCE DIME-eX**, une nouvelle approche qui place les besoins du client au centre des décisions.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous présentons l'avenir chez CARBONIC. Un avenir reposant sur les valeurs de gens AGILES qui travaillent ensemble chaque jour pour vous offrir un service **PERFORMANT.** Notre nouvelle image **DIME-eX** reflète la vision d'une équipe soudée et experte qui désire contribuer à la qualité de vie de la communauté… un projet à la fois, un bâtiment à la fois. Notre savoir-être est au cœur de toutes nos actions. Il fait de nous un **PARTENAIRE** créateur de valeur tant pour nos clients que pour toutes les parties prenantes d'un projet. DIME-eX redéfinit l'impact des services d'ingénierie ME sur l'image de marque et la profitabilité de ses clients.

LAJOIE

SPÉCIFICATION — SERVICE-CONSEIL — REPRÉSENTATION

SOYEZ CONFIANT GRÂCE À UN ÉQUILIBRAGE PLUS PRÉCIS

SÉRIE i DROSET™ CSD

Valves de mesure de débit et d'équilibrage

Réglez et lisez facilement les débits sans outils supplémentaires.

WATTS®

iDROSET est notre plus récent ajout à la famille des solutions hydroniques Watts & tekmar©

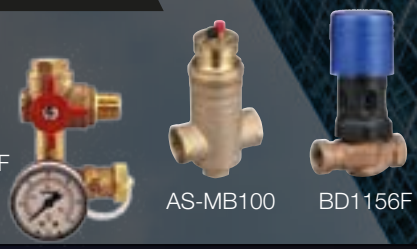

LAJOIE

AU-DELÀ DES PLANS

LE PODCAST DE LA CONSTRUCTION

ÉCOUTEZ-NOUS

SIMPLIFIEZ VOS PROJETS

514-328-6645 | 800-818-6645 | www.lajoie.co